

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

**DELIBERATION n°2013/36**

**L'An deux mille treize et le jeudi 4 avril à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 29 mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, DOUMECQ, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, LAJOURNADE, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, LABERNADIE, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, et MOUNAUT Marie-Josée..

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE, LACOUETTE, LAURENT, MOUNAUT Pierre.

M. CAMBOT donne procuration à M. SARTHE  
Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE

**Secrétaire de séance** : M. BOUSSOU

**REÇU**

le 10 AVR. 2013

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

**OBJET : CULTURE - Lecture publique- Règlement des animations**

Le Président donne lecture du projet de règlement d'animations du réseau de lecture publique travaillé lors d'un comité de pilotage en date du 12 février 2013 et présenté lors de la commission culture du 22 février 2013.

Le réseau de lecture est un service public chargé de contribuer à l'information, au développement culturel et social et au loisir de la population. Il a pour mission d'enrichir l'offre documentaire des bibliothèques, de développer des services spécifiques pour la petite enfance, les scolaires et les personnes âgées et de mettre en œuvre une politique d'action culturelle pour tous les publics en proposant une programmation variée.

Le réseau de lecture s'appuie sur les bibliothèques et les 18 communes pour contribuer à la vie culturelle de la vallée. Les animations revêtent différentes formes. Il peut s'agir de présentations sélectives de documents, d'expositions, de manifestations orales, d'ateliers pédagogiques et également de rencontres avec des auteurs, scénaristes, illustrateurs. L'objectif de l'action culturelle dans le domaine de la lecture est bien de mettre en valeur les fonds documentaires, et de contribuer à la démocratisation culturelle en attirant de nouveaux publics.

La programmation d'actions culturelles comporte deux volets. Il faut distinguer ici les animations mises en place par chaque bibliothèque ou point lecture (animations locales) et celles initiées par le service de coordination de la communauté de communes (animations intercommunales). Le règlement d'animations reprend cette distinction afin d'optimiser le service offert aux habitants. En effet, les animations intercommunales peuvent se dérouler dans les 18 communes de la vallée d'Ossau dans le but d'étoffer le maillage culturel du territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement d'animations du réseau de lecture publique,  
**CHARGE** le Président d'effectuer toute les démarches nécessaires à sa mise en place.

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Président, Francis COUROUAU  
Et par délégation, la Vice-présidente  
Marie-Josée MOUNAUT





## FONCTIONNEMENT DE L'ACTION CULTURELLE AU SEIN DU RESEAU DE LECTURE DE LA VALLEE D'OSSAU

### CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES

le 10 AVR. 2013

#### La politique d'action culturelle

RECU  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Lors de la signature le 22 octobre 2010 du contrat communautaire de développement en partenariat avec le Conseil général des Pyrénées Atlantiques, la communauté de communes de la vallée d'Ossau a inscrit la lecture publique à sa politique culturelle.

Le réseau de lecture est un service public culturel chargé de contribuer à l'information, à la formation, au développement culturel et social et au loisir de la population. Il a pour mission d'enrichir l'offre documentaire grâce, d'une part, à la création et la mise en ligne d'un catalogue commun informatisé et, d'autre part, à l'acquisition de fonds intercommunaux. Le réseau s'est également fixé pour objectif de développer des services spécifiques pour la petite enfance, les scolaires et les personnes âgées, dans le cadre de sa mission de service à la population.

Par ailleurs, le réseau de lecture met en œuvre une politique d'action culturelle pour tous les publics en proposant une programmation variée. Il s'appuie sur les bibliothèques et les communes pour contribuer à la vie culturelle de la vallée. La programmation peut être le relais d'un événement national (Printemps des Poètes, commémorations, etc.), ou être définie en fonction d'un thème, d'un public et des actions menées par les autres structures culturelles du territoire (bibliothèque départementale de prêt, service culture et patrimoine de la CCVO, cinémas, Pastorale, maison d'Ossau, etc.).

Les animations revêtent différentes formes. Il peut s'agir de présentations sélectives de documents, d'expositions, de manifestations orales (contes, lectures théâtralisées, soirées littéraires, promenades littéraires, conférences, etc.), d'ateliers pédagogiques de dessin, conte, lecture à haute voix, d'écriture, calligraphie, enluminure, et également de rencontres avec des auteurs, scénaristes, illustrateurs. L'objectif de l'action culturelle dans le domaine de la lecture est bien de mettre en valeur les fonds documentaires, et de contribuer à la démocratisation culturelle en attirant de nouveaux publics. L'animation en bibliothèque se décline donc en de nombreuses actions qui contribuent à la promotion de la lecture publique.

#### La programmation d'actions culturelles

La programmation d'actions culturelles comporte deux volets. Il faut distinguer ici les animations mises en place par chaque bibliothèque ou point lecture (animations locales) et celles initiées par le service de coordination de la communauté de communes (animations intercommunales). L'harmonisation des services aux publics passe par la coordination des animations proposées par les bibliothèques membres du réseau.

##### - Les animations locales

Les animations locales sont de la responsabilité de chaque bibliothèque. Elles ne doivent, si possible, ni intervenir simultanément ni aborder des thématiques trop similaires entre membres du réseau. Les initiatives doivent donc être discutées entre les différents acteurs du réseau et communiquées à la coordinatrice dans la mesure du possible.

Dans ce cadre, le réseau et la bibliothèque départementale de prêt peuvent proposer des collections et des outils d'animation (tapis de lecture, kamishibaï, grilles d'exposition) qu'ils mettent à disposition des bibliothèques du réseau sur réservation. Par ailleurs, la coordinatrice peut intervenir à la demande pour effectuer des animations avec les équipes des bibliothèques (accueil de classes, lectures à haute voix).

#### - **Les animations intercommunales**

Les animations intercommunales répondent à la volonté de mettre en valeur le réseau des bibliothèques, tout en participant à l'accroissement de l'offre culturelle sur le territoire. Partie intégrante de la politique culturelle de la communauté de communes de la vallée d'Ossau, les animations intercommunales sont initiées par le service de coordination en collaboration avec les acteurs du réseau et les élus référents.

Elles se traduisent par des actions pouvant être régulières ou ponctuelles, itinérantes ou localisées dans tout lieu susceptible d'accueillir la manifestation dans de bonnes conditions. Le budget des animations intercommunales distinguera les animations organisées pour les équipements du réseau et celles organisées dans les autres communes de la vallée. L'objectif est en effet de renforcer et d'étoffer le maillage culturel du territoire. Dans cette même optique, l'accès aux spectacles proposés par la communauté de communes est gratuit. La participation à ces animations est libre et elles ne donnent pas lieu à des compensations en cas de non participation des communes.

La communauté de communes de la vallée d'Ossau prend en charge la rémunération des intervenants ainsi que leurs charges sociales, les frais de déplacement et le cas échéant les frais de restauration et d'hébergement. Si l'installation matérielle et technique souhaitée par les intervenants nécessite des frais de régisseur, la communauté de communes les prendra à sa charge. La collectivité finance en partie le transport des scolaires lors d'animations intercommunales organisées pour le milieu éducatif.

Les communes souhaitant accueillir une animation intercommunale s'engagent à mettre à disposition une salle pour accueillir le public (installation de chaises et projecteurs), un coin loge pour les intervenants et à mettre à disposition du personnel pour l'animation. Pour faire de ces manifestations des moments de convivialité et de partage, les municipalités peuvent prendre en charge les frais de réception éventuels.

Pour un bon déroulement de la manifestation, un chemin de fer sera établi lors d'une réunion afin de répartir les rôles de chacun.

Pour sa programmation culturelle, la communauté de communes de la vallée d'Ossau est subventionnée par le Conseil général des Pyrénées atlantiques et le Leader Haut Béarn.

### **Communication**

La promotion du réseau de lecture publique passe également par la conception d'outils de communication spécifiques. Le portail internet, la réalisation d'affiches, de dépliants, de marque-pages, la médiatisation à travers les organes de presse locaux sont autant de moyens participant à la promotion du réseau et des actions menées par les équipes.

#### - **Les animations locales**

Les équipes des bibliothèques se chargent de la communication des animations locales et en assurent la diffusion auprès de leurs partenaires. La coordinatrice peut apporter son aide pour la conception des documents et diffuse l'information sur le portail internet du réseau. Le logo du réseau doit apparaître dans la mesure du possible sur les éléments de communication des animations locales pour indiquer que la bibliothèque est partenaire du réseau.

En outre, la communication des animations locales faisant partie de la programmation intercommunale est prise en charge techniquement et financièrement par le réseau de lecture au même titre que les animations intercommunales.

#### - **Les animations intercommunales**

La communauté de communes de la vallée d'Ossau prend en charge la communication des animations intercommunales. Pour ce faire, elle peut faire appel à des infographistes et à des imprimeurs. La coordinatrice du réseau assure la diffusion des éléments de communication aux partenaires, notamment aux correspondants de la presse locale, et dans les lieux de passage de la vallée. Elle met également en ligne le programme sur le portail internet du réseau.